

**CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT DU  
COMMERCE LOCAL**

RAPPORT DE PRESENTATION

Au vu du rapport du Directeur Général des services en date du 29 Septembre 2006,

Je propose au Conseil Municipal d'adopter la création d'un emploi contractuel de chargé de mission développement du commerce local

**Le 29 Septembre 2006**

**Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**



**Maire de Puteaux**

**CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT DU  
COMMERCE LOCAL**

RAPPORT DE PRESENTATION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.

Au vu du rapport du Directeur Général Adjoint des services, chargé de la Direction des Ressources Humaines, en date du 29 Septembre 2006,

Je propose à Madame le Maire de soumettre au Conseil Municipal la décision:

- de soumettre au Conseil Municipal la décision d'approuver la création d'un emploi contractuel de chargé de mission développement du commerce local

**Le 29 Septembre 2006**

**Le Directeur Général des services**

  
**Christian OLLIVIER**

**CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT DU  
COMMERCE LOCAL**

**RAPPORT DE PRESENTATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES  
SERVICES, CHARGE DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

La municipalité souhaite être au plus prêt de ses commerçants qui font vivre la ville et pour ce faire propose de se doter d'un chargé de mission développement du commerce local. Les missions de ce dernier seront de connaître les caractéristiques du commerce local en constituant un fichier des commerces, en établissant un constat du tissu des commerces actuels sur la ville de Puteaux ; D'anticiper les besoins de développement des commerces actuels et futurs en collaboration avec l'ensemble des partenaires ; De faciliter le développement desdits commerces en leur apportant l'appui technique dont ils pourraient avoir besoin lors de leur création, leur implantation, leur croissance ou lors de période de difficultés et enfin de permettre le développement et l'animation d'une interface entre les différents acteurs de la vie de ces commerces sur le territoire de la commune.

Au vu de ces éléments, il est proposé à Madame le Maire, de soumettre au Conseil Municipal la décision d'approuver la création d'un emploi contractuel de chargé de mission développement du commerce local

**Le 29 Septembre 2006**

**Le Directeur Général Adjoint des services**

  
**Matthieu DETREZ-JACQUIN**

# PROJET

## LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 Juillet 1983 relative aux droits et obligations du Fonctionnaire ;

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment l'alinéa 4 de son article 3 ;

Vu le décret 88-145 du 15 Février 1988 relatif aux emplois non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la particularité du poste de chargé de mission développement du Commerce local, poste rattaché à la Direction Générale des Services,

Considérant la nécessité de mieux connaître les caractéristiques du commerce local en constituant un fichier des commerces, en établissant un constat du tissu des commerces actuels sur la ville de Puteaux,

Considérant qu'il y a lieu d'anticiper les besoins de développement des commerces actuels et futurs en collaboration avec l'ensemble des partenaires,

Considérant la nécessité de faciliter le développement desdits commerces en leur apportant l'appui technique dont ils pourraient avoir besoin lors de leur création, leur implantation, leur croissance ou lors de période de difficultés qu'ils peuvent connaître,

Considérant la nécessité de développer et d'animer une interface entre les différents acteurs de la vie de ces commerces sur le territoire de la commune,

Considérant que l'intérêt de la municipalité est de recruter un candidat justifiant d'une formation supérieure et doté d'une expérience et d'une connaissance dans le domaine des commerces,

Considérant que cet emploi est de nature spécifique de par la nature des fonctions telles que sus décrites,

Vu le rapport en date du 29 Septembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services ;

Vu le rapport en date du 29 Septembre 2006 établi par le Directeur Général des Services ;

### **DELIBERE :**

**Article 1 :** Approuve la création d'un emploi de Chargé de mission développement du commerce local à temps complet contractuel au titre de l'article 3 alinéa 4 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 pour une durée de trois ans renouvelables.

**Article 2** : Dit que ses activités consisteront à :

- Définir les caractéristiques du commerce local en constituant un fichier des commerces, en établissant un constat du tissu des commerces de toute nature sur le territoire de la ville de Puteaux,
- Faciliter le développement des commerces en leur apportant l'appui technique dont ils ont besoin lors de leur création, leur implantation, leur croissance ou lors de période de difficultés qu'ils peuvent connaître,
- Accueillir les futurs commerçants en leur proposant une orientation, une recherche de solutions et une mise en relation avec les partenaires,

**Article 3** :

- Dit que ce Chargé de Mission devra être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau III,
- Dit que ce candidat devra être doté d'une première expérience dans le domaine du commerce local,
- Dit que le candidat sera rémunéré sur le grade d'Attaché Territorial auquel sera ajouté l'indemnité de résidence et éventuellement le supplément familial de traitement et le régime indemnitaire alloué aux agents du même grade.

**Article 4** : Décide de modifier l'annexe du tableau des effectifs en y portant la mention de cet emploi de cadre A contractuel.

**Article 5** : Dit que les crédits sont ouverts à cet effet au budget de la Commune aux chapitres 011 et 012 ;